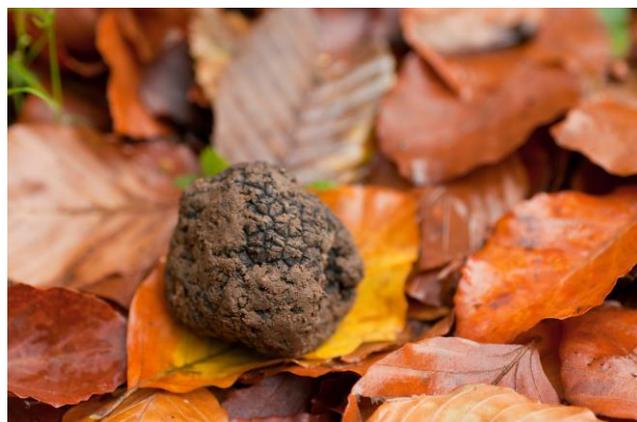




# CONTRAT DE FILIERE TRUFFES D'AUTOMNE DU GRAND EST

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2018-2020

---





# SOMMAIRE

## Partie 1 : Préambule

- 1.1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
- 1.2. Objet du contrat
- 1.3. Champ d'application
- 1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

## Partie 2 : Etat des lieux et perspectives de la filière

- 2.1. Présentation de la filière trufficole en Grand Est
- 2.2. Présentation de l'Association des Trufficulteurs du Grand Est
- 2.3. Diagnostic de la filière

## Partie 3 : Orientations stratégiques

- 3.1. Augmenter et pérenniser les surfaces de plantations
- 3.2. Former et apporter un accompagnement technique aux trufficulteurs du Grand Est
- 3.3. Renforcer les actions de recherche et de développement
- 3.4. Améliorer la structuration de la filière
- 3.5. Développer les actions de communication et de promotion de la filière

## Partie 4 : Plan d'actions

# Partie 1

## Préambule

### 1.1. Les signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, son Président ;
- le Président de l'Association des Trufficulteurs du Grand Est (ATGE), représentée par Monsieur Claude BARBIER, son Président.

### 1.2. Objet du contrat

Installé depuis le 4 janvier 2016, le Conseil Régional Grand Est a décidé, après consultation des organisations professionnelles agricoles, de définir un projet de politique agricole 2016-2021 s'articulant autour de 4 priorités :

- Améliorer la compétitivité des entreprises et des productions agricoles ;
- Dynamiser l'innovation et la rendre accessible au plus grand nombre ;
- Diversifier les marchés et élargir les débouchés ;
- Assurer le renouvellement des générations et développer l'emploi en agriculture.

A partir de ces priorités, le déploiement de la politique agricole du Conseil régional repose sur 2 piliers complémentaires :

- Un socle de dispositifs transversaux qui précisent les conditions de base de l'intervention du Conseil régional en matière agricole sur l'ensemble du périmètre Grand Est et pour l'ensemble des filières agricoles ;
- Des contrats de filière dont l'objet est tout à la fois de décliner le socle de dispositifs en fonction des spécificités des enjeux propres à chaque filière, et le cas échéant des dispositifs spécifiques à chaque filière en fonction des besoins objectifs de ces dernières.

Dans sa forme, un contrat de filière repose sur la définition d'un plan d'actions priorisées au regard d'une stratégie co-construite sur la base d'un diagnostic partagé. A ce titre, il s'agit d'un document opérationnel destiné au pilotage concerté de la politique agricole régionale à destination d'une filière dont l'objet est d'assurer en continu l'efficacité des actions mises en œuvre.

L'approche filière vise à envisager de manière globale et au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeur de la production à la valorisation ultime la stratégie mise en œuvre de manière à garantir que les politiques régionales s'intègrent dans une approche structurelle.

Le présent contrat a pour objectif de définir les orientations stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer le développement de la filière truffe sur le Grand Est.

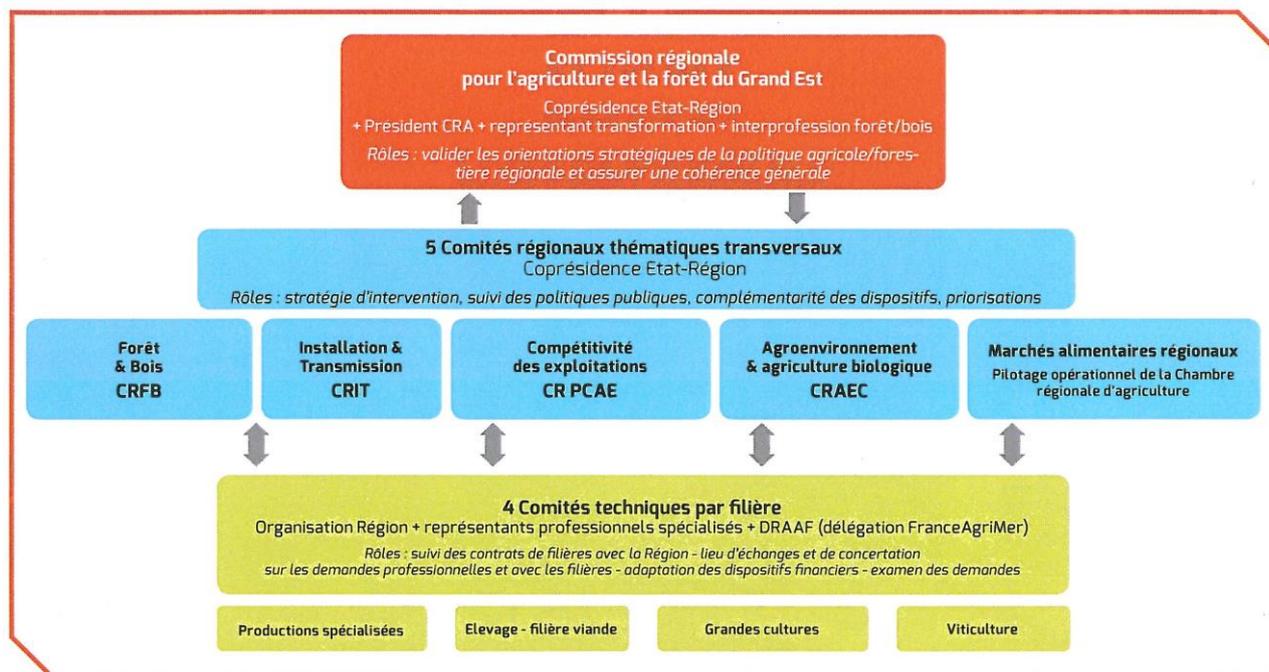
Il a été construit dans la continuité des dispositifs d'aides en vigueur sur les trois anciens territoires et traduit la volonté des professionnels et de la Région de renforcer la compétitivité, la structuration et le développement de la filière trufficole.

### 1.3. Champ d'application

Les orientations stratégiques définies par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est et portent sur la période 2018-2020 pour l'ensemble des secteurs en lien avec la filière trufficole.

## 1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

La gouvernance de la politique agricole régionale de la Région Grand Est prévoit plusieurs comités techniques déclinés par filière comme le mentionne le schéma ci-après.



Le Comité technique Productions Spécialisées organisé par la Région, les représentants professionnels et la DRAAF assurera le suivi du contrat de filière truffe du Grand Est. A ce titre, le comité technique constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- adapter les dispositifs financiers ;
- examiner les demandes des professionnels ;
- assurer au terme des quatre années, l'évaluation du contrat de filière.

Selon les besoins, des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison des actions retenues dans la stratégie régionale promue par ce contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi, et l'évaluation des actions soutenues. Il s'agit d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prorogé, amendé en cas de besoin lors des comités techniques productions spécialisées. Un bilan approfondi sera réalisé à cette occasion.

## Partie 2

### Etat des lieux et perspectives de la filière

#### 2.1. Présentation de la filière trufficole en Grand Est

Moins connues aujourd'hui que la truffe noire, les truffes du Grand Est ou truffes d'automne : truffe de Bourgogne (*Tuber aestivum var uncinatum*) et truffe mésentérique ou truffe de Meuse (*Tuber mesentericum*) ont été les premières à être dégustées au Moyen Âge par les rois de France qui les recherchaient principalement en Champagne et Lorraine. Condiment plus qu'aliment, elles ne se consommaient peu en milieu rural et constituaient surtout un élément de revenu supplémentaire pour les paysans et les forestiers. Aujourd'hui, les gastronomes leur retrouvent un intérêt puisqu'on sait les valoriser par des recettes adaptées à leurs particularités.

Les truffes du Grand Est, appelées aussi truffes d'automne, se récoltent, grâce à des chiens dressés dans ce but, de septembre à janvier dans toutes les forêts, haies et friches, assises sur des sols calcaires et composées de chênes, charmes, tilleuls, noisetiers, mais aussi de pins divers.

L'abondance de la récolte est dépendante de la pluviosité des mois d'été. Le changement climatique s'avère donc préjudiciable pour les rendements. De fait, la production n'a cessé de décroître ces dernières décennies, liées à l'évolution des pratiques agricoles, comme l'attestent les chiffres suivants :

Département	Production en tonnes		
	1868	1889	Aujourd'hui
Aube	5	6	0,5 à 1
Marne	0,1	0,2	0,1
Haute-Marne	10	18	1,5 à 2
Meurthe-et-Moselle	2	4	1,5 à 2
Meuse	3	4	
Moselle	0,3	0,3	

Sources : A. Chatin (1869) et estimations ATGE

Les aléas climatiques (chaleurs et sécheresses) de plus en plus fréquents, rendent donc les récoltes en milieu naturel de plus en plus incertaines. À cette incertitude, se rajoutent de nouveaux facteurs comme la surabondance de gibier, surtout de sangliers, qui en amoindrisent encore les quantités. Enfin, l'ouverture des forêts à tout public a pour conséquence de laisser quiconque s'approprier des truffes sur les terrains d'autrui, ce qui est prohibé sans l'autorisation du propriétaire.

Pour toutes ces raisons, les trufficulteurs recherchent depuis 40 ans environ, les moyens de maîtriser la production de truffes dans des vergers. Ces vergers cherchent à reproduire les conditions naturelles de vie du champignon associé à ses arbres-hôtes. Après une phase d'engouement dans les années 70 et 80, force est de constater un net ralentissement du rythme des plantations truffières pour plusieurs raisons, dont la principale en est le coût (au moins 10 000 €/ha, le coût des plants étant le principal poste de dépenses) et la longue période d'attente avant l'entrée en production (5 à 10 ans).

Les vergers truffiers sont un excellent moyen de revitaliser le milieu rural car ils permettent de valoriser les friches, anciennes vignes et anciens vergers fruitiers. Dans les grandes plaines agricoles, les haies plantées en arbres truffiers sont un élément de structuration du paysage.

On estime actuellement à environ 20 hectares la surface annuellement plantée en arbres truffiers dans le Grand Est. Dans de bonnes conditions climatiques et sans arrosage, on évalue à 20-30 kg la quantité de truffes récoltées par hectare. Les truffes récoltées annuellement sur tous les départements de la Région Grand Est peuvent représenter de 4 à 6 tonnes. Des centaines de caveurs (récoltants) agissent de manière spontanée et vendent leur récolte dans des circuits majoritairement occultes. La récolte organisée, transitant par les marchés et autres événements officiels n'atteint pas plus de 500 kg, soit environ le dixième de la récolte totale.

Cet état de fait empêche la mise en place d'une filière reconnue et structurée (reconnaissance de l'origine des truffes, contractualisation des approvisionnements, respect de la législation en vigueur sur les transactions commerciales et la qualité des produits).

## 2.2. Présentation de l'Association des Trufficulteurs du Grand Est (ATGE)

Les trufficulteurs et récoltants des départements de la Région au plus fort potentiel (Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) se sont regroupés au sein d'associations ayant pour but de promouvoir les truffes et de former les trufficulteurs. Elles ont aussi un rôle très fort en réunissant régulièrement leurs adhérents et en constituant des réseaux de connaissances. L'ensemble de ces associations compte environ 300 personnes. Actuellement, le public de la filière représente 90% de récoltants de truffes sylvestres et seulement 10% de planteurs en truffières. Un des objectifs de l'ATGE est d'augmenter le nombre de planteurs pour les professionnaliser et organiser la filière.

Une association interrégionale a fédéré jusqu'en 2016 les associations des anciennes régions Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, toutes concernées par les truffes d'automne, dans le but principal de les faire reconnaître au sein de la Fédération Française des Trufficulteurs (FFT).

Après la fusion des Régions, les associations départementales de la Région Grand Est se sont regroupées au sein d'une nouvelle association : l'ATGE (Association des Trufficulteurs du Grand Est). Cette association, membre de la FFT, a pour siège social la Maison des Truffes et de la Trufficulture (MTT) de Boncourt-sur-Meuse près de Commercy (55).

Une association des trufficulteurs d'Alsace et une association des trufficulteurs de l'Aube sont en passe de se constituer prochainement.

## 2.3. Diagnostic de la filière

### ATOUPS

- Une production prestigieuse du Grand Est
- Existence d'associations dans les départements de la Région fédérées au sein de l'ATGE
- Siège de l'ATGE au centre de la Région

### FAIBLESSES

- Une filière faible et peu structurée
- De nombreux récoltants vendant leur récolte dans des circuits occultes

### OPPORTUNITES

- Développer la production de truffes dans des vergers
- Faire de la truffe un élément d'attractivité touristique et économique du Grand Est

### MENACES

- Récoltes de plus en plus incertaines dues aux aléas climatiques
- Surabondance de gibier
- Multiplication des récoltants agissant illégalement

## Partie 3

### Orientations stratégiques

Cinq enjeux sont proposés au titre du présent contrat de filière :

- **AUGMENTER ET PERENNISER LES SURFACES DE PLANTATIONS** pour maintenir le potentiel productif contrôlé de la Région et redynamiser la filière ;
- **FORMER ET APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AUX TRUFFICULTEURS DU GRAND EST** afin de professionnaliser les acteurs de la filière ;
- **RENFORCER LES ACTIONS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT** pour améliorer les pratiques des volontaires à la plantation et des détenteurs de truffières ;
- **AMELIORER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE** en mettant en œuvre un plan d'actions opérationnelles pour construire des relations entre tous les acteurs de la filière ;
- **DEVELOPPER LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA FILIERE** en encourageant notamment l'initiation d'évènements mettant en valeur les truffes du Grand Est.

#### *3.1. Augmenter et pérenniser les surfaces de plantation*

Ce premier axe vise à :

- accroître significativement les surfaces actuellement plantées
- maintenir le potentiel productif contrôlé de la Région
- dynamiser la filière
- reconquérir des milieux délaissés (friches, anciennes vignes)

#### *3.2. Former et apporter un accompagnement technique aux trufficulteurs*

Ce deuxième axe vise à :

- accompagner les planteurs, agriculteurs et non-agriculteurs, en leur garantissant un suivi technique précédé d'une formation initiale
- professionnaliser les producteurs de truffes en leur apportant des références techniques
- former l'ensemble des acteurs de la filière dont les non agriculteurs aux bonnes pratiques et au respect des règles existantes par des formations continues à thèmes

#### *3.3. Renforcer les actions de recherche et de développement*

Ce troisième axe vise à :

- soutenir les programmes de recherche en lien avec la production truffière
- structurer un réseau de truffières référentes, pilotes ou expérimentales
- aider à la diffusion des connaissances notamment par le biais de journées techniques

#### *3.4. Améliorer la structuration de la filière*

Ce quatrième axe vise à :

- construire des relations entre tous les acteurs et établir des conventions d'usage entre chacun, dans le respect des lois et règlements en vigueur
- mettre en place des outils les mieux adaptés à la récolte en milieux naturels, comme les concessions ou les baux

- élaborer un cahier des charges pour garantir la qualité, mais aussi l'origine et la légalité de la production des truffes
- développer les relations entre l'offre et la demande

### *3.5. Améliorer la mise en marché de la production de truffe du Grand Est*

Ce cinquième axe vise à :

- encourager les actions de promotion et de communication menées par l'ATGE auprès du grand public
- développer les démarches de promotion en lien avec le secteur de la gastronomie et du tourisme, régional, national et transfrontalier
- organiser des marchés aux truffes labellisés
- établir des liens entre tous les acteurs concernés de la filière au profit de son efficacité et de sa notoriété

**Afin de structurer et contrôler la filière, l'ensemble des aides présentées dans le chapitre ci-après seront réservées exclusivement aux adhérents d'une association trufficole reconnue par l'ATGE.**



A la Maison des Truffes et de la Trufficulture de Boncourt-sur-Meuse,

Le 19 septembre 2018

Le Président de la Région Grand Est

*Dr. Dominique Lanquin JPdt*  


Le Président de l'Association des Trufficulteurs du Grand Est

*Chryse*  
*Claude Barbier*

## Partie 4 Plan d'actions

<b>Enjeu 1 : Augmenter et pérenniser les surfaces de plantations</b>	
<b>Action</b>	<b>Aide à la plantation de truffières</b>
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Les volumes de production de truffes demeurent trop limités pour assurer la solidité de la filière.</p> <p>Pour développer les surfaces plantées, l'ATGE identifie les planteurs volontaires et les sites pressentis. Elle centralise et organise les commandes de plants truffiers exclusivement auprès de pépiniéristes certifiés.</p>
Objectif	Augmenter les surfaces d'environ 30 ha sur trois ans tout en assurant un suivi technique des exploitants
Modalités d'action	Soutien aux investissements
Bénéficiaires	Propriétaires fonciers désireux d'avoir une activité trufficole sous réserve de déposer une déclaration de producteur, exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, sociétés à objet agricole, établissement d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p><b>Conditions particulières d'éligibilité :</b> Pour bénéficier de l'aide, le demandeur devra fournir une attestation de suivi de formation complète sur la création de truffières délivrée par le CFPPA Croigny ou Chaumont, être adhérent à une association trufficole et être accompagné techniquement par l'ATGE.</p> <p><b>Liste des dépenses éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- achat des plants de truffes d'automne certifiés</li> <li>- acquisition de matériels de protection (clôture) et de système d'arrosage d'appoint</li> <li>- travaux de préparation du sol avant plantation uniquement</li> </ul> <p><b>Intensité de l'aide :</b> 40% des dépenses éligibles</p> <p><b>Plafond de l'aide :</b> 3 500 €/ha</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface minimum de plantation : 0,5 ha</li> <li>- Chaque demande sera limitée à 2 ha de plantation sauf exception en cas d'un démarrage d'une nouvelle installation ou d'un projet collectif</li> <li>- Obligation de maintien de la surface pendant 10 ans</li> <li>- Les dossiers seront examinés au cas par cas par l'ATGE lors d'un comité technique</li> </ul>
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : 35 000 €/an soit environ 10 ha plantés/an
Planification	Années 2018-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide</li> <li>- Investissements générés</li> <li>- Nombre d'ha de truffières replantés</li> <li>- Volume de truffes produites et mises sur le marché</li> </ul>

<b>Enjeu 2 : Former et apporter un accompagnement technique aux trufficulteurs</b>	
<b>Action</b>	<b>Accompagnement technique des nouveaux trufficulteurs et des producteurs déjà établis</b>
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Toutes les associations membres de l'ATGE essayent de répondre aux demandes des trufficulteurs. Elles organisent localement des journées techniques pour les adhérents et assurent des réunions d'informations et d'échanges ainsi que des visites individuelles ou collectives.</p> <p>Le besoin en accompagnement technique des trufficulteurs est important et à la mesure de la professionnalisation souhaitée des nouveaux acteurs de la trufficulture régionale. L'appel à des spécialistes est absolument nécessaire avec leur prise en charge financière correspondante.</p>
Objectifs	<p>Accompagner techniquement les trufficulteurs par le biais de l'intervention de spécialistes</p> <p>Organiser des journées techniques pour les adhérents, des réunions d'informations et d'échanges, des visites individuelles ou collectives</p> <p>Diffuser les informations techniques aux trufficulteurs installés et nouveaux installés</p>
Modalités d'action	Aide à la diffusion et aux transferts de connaissances
Bénéficiaire	ATGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt</p> <p>La Région prendra en charge l'accompagnement technique des exploitants en soutenant l'ATGE à hauteur de 80% pour la réalisation de 90 journées techniques par an délivrées aux trufficulteurs dont le coût sera plafonné à 300 €/j.</p>
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : env. 21 600 €/an
Planification	Années 2018-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes suivis techniquement par l'ATGE</li> <li>- Nombre d'exploitants ayant participé aux journées techniques ou réunions</li> <li>- Evolution du nombre d'installations</li> </ul>
<b>Action</b>	<b>Aide à la formation des producteurs de truffes</b>
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	La formation était traditionnellement un élément fort des organisations trufficoles des anciennes Régions du Grand Est et de Bourgogne, à travers le lycée agricole de Chaumont (52). Pour diverses raisons, un autre

	<p>établissement a été identifié, mieux à même de répondre aux sollicitations des acteurs : le lycée forestier de Croigny (10).</p> <p>L'ATGE élabore actuellement le contenu des modules de formation avec les enseignants du lycée forestier de Croigny et de son CFPPA. Elle identifie les formateurs spécialistes dans chaque domaine et accompagne les tournées et visites de terrain.</p> <p>L'ambition de l'ATGE dans ce domaine est de professionnaliser les producteurs de truffes en leur donnant toutes les connaissances nécessaires à la maîtrise de la production truffière en vergers. Il s'agira également de former tous les acteurs de la filière (particuliers et professionnels de la restauration et de la transformation) aux bonnes pratiques et au respect des règles existantes. Les matières enseignées concerneront la biologie des truffes, la récolte par les chiens truffiers, la culture en vergers, la mise en marché, la cuisine, le contrôle de la qualité...</p> <p>Actuellement, aucun soutien public ne permet aux non-agriculteurs de bénéficier d'aides pour le suivi de formations. Les formations sont qualifiantes pour les stagiaires et leur ouvrent des droits prioritaires pour des aides à la création de vergers.</p>
Objectifs	<p>Professionaliser les producteurs afin de donner aux trufficulteurs toutes les connaissances nécessaires à la maîtrise de la production truffière en vergers</p> <p>Encourager les non-agriculteurs à suivre une formation professionnalisante</p>
Modalités d'action	Aide à la diffusion et aux transferts de connaissances
Bénéficiaire	CFPPA de Croigny (10)
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>La Région prendra en charge le coût des formations délivrées par le CFPPA de Croigny à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 000 € par an pour la formation initiale des nouveaux planteurs représentant environ 20 personnes formées par an ;</li> <li>- 4 500 € par an pour les formations générales visant à structurer la filière représentant environ 30 personnes formées par an.</li> </ul>
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : env. 7 500 €/an
Planification	Années 2018-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux planteurs (non-agriculteurs et agriculteurs) ayant suivi la formation initiale</li> <li>- Nombre de personnes ayant suivi les sessions de formation générales</li> </ul>

<b>Enjeu 3 : Renforcer les actions de recherche et de développement</b>	
<b>Action 1</b>	<b>Programmes de recherches et transfert des références techniques</b>
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	<p>Comme toute spéculation agricole ou forestière, la trufficulture justifie la mise en place de moyens d'expérimentation et de démonstration des techniques à l'intention des volontaires à la plantation ou des détenteurs de truffières désireux d'améliorer leurs pratiques.</p> <p>L'ATGE œuvre actuellement sur trois sites démonstratifs :  - à Nancy-Brabois (54), propriété de la Communauté urbaine du Grand Nancy ;  - à Boncourt-sur-Meuse (55), propriété de la Communauté de communes du Pays de Commercy-Void-Vaucouleurs ;  - à Matougues (51), propriété privée en partenariat avec l'INRA (programme Culturtruf de France AgriMer).</p> <p>L'association s'investit dans l'entretien, la taille et le renouvellement des plants, les observations et les récoltes, la collecte des données et l'accueil de visiteurs (élus, professionnels, chercheurs, stagiaires).</p> <p>En vue de développer le réseau de truffières référentes sur l'ensemble du Grand Est, ce réseau doit être complété par la création de trois nouveaux sites (1 en Alsace, 1 en Lorraine et 1 en Champagne-Ardenne).</p> <p>Une partie des nouvelles parcelles sera consacrée à la recherche sur d'autres espèces de truffes et d'arbres (par exemple <i>Tuber Melanosporum</i>).</p>
Objectifs	<p>Structurer un réseau de truffières référentes, pilotes ou expérimentales</p> <p>Développer les actions de recherches et d'amélioration de techniques afin de valoriser la production (préparation des terrains, entretiens, arrosage, mélange des espèces, taille des arbres...)</p> <p>Diffuser les informations techniques aux exploitants installés et nouveaux installés</p> <p>Réaliser des travaux de recherche sur des nouvelles espèces de truffes et d'arbres</p>
Modalités d'action	Soutien à la création de truffières et à l'accompagnement technique pour sa mise en place
Bénéficiaire	ATGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p><b>Création de trois nouveaux sites vitrines :</b></p> <p>Pour chacun des trois sites, la Région prendra en charge à hauteur de 50% les coûts de plantation et des équipements plafonnés à 20 000 €/ha.</p> <p><b>Accompagnement scientifique et technique pour la mise en place des nouvelles truffières vitrines :</b></p> <p>Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt</p> <p>La Région prendra en charge l'accompagnement technique sur les trois nouveaux sites à hauteur de 80% des coûts plafonnés à 300 €/j. pendant 10 jours/an.</p>

Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : env. 12 400 €/an
Planification	Années 2018-2020
Critère de suivi et d'évaluation	- Sites mis en place et bilan des actions de recherche

<b>Enjeu 4 : Améliorer la structuration de la filière</b>	
<b>Action 1</b>	<b>Mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles pour structurer la filière</b>
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	La filière trufficole regroupe de nombreux acteurs : les propriétaires fonciers, les récoltants, les trufficulteurs, les organisateurs de marchés et événements commerciaux, les transformateurs, les acteurs du tourisme et de l'hôtellerie. A ce jour, la filière est particulièrement atomisée et peu contrôlée.
Objectifs	<p>Construire des relations entre tous les acteurs et établir des conventions d'usage entre chacun, dans le respect des lois et règlements en vigueur</p> <p>Mettre en place des outils les mieux adaptés à la récolte en milieux naturels, comme les concessions ou les baux</p> <p>Elaborer un cahier des charges pour garantir la qualité, mais aussi l'origine et la légalité de la production des truffes, comme la mise en place d'un label</p> <p>Développer les relations amont et aval entre les offices de tourisme et les chambres syndicales des hôteliers et restaurateurs pour faire connaître l'offre que constituent les marchés, les repas gastronomiques ou la découverte des truffes dans leur milieu, en matière d'attractivité touristique et de développement économique</p>
Modalités d'action	Aide à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles pour structurer la filière via l'intervention d'experts
Cible	ATGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt</p> <p>La Région prendra en charge l'intervention d'experts à hauteur de 80% maximum des coûts plafonnés à 300 €/j. pendant 10 jours prévus en 2018 et 2019</p>
Budget prévisionnel	Aide régionale : env. 2 400 €/an
Planification	Année 2018 et 2019
Critère de suivi et d'évaluation	<p>- Evolution de la présence des productions de truffes du Grand Est chez les restaurateurs</p> <p>- Evolution du volume de récolte de truffes passant dans le circuit organisé</p>

<b>Enjeu 5 : Développer les actions de communication</b>	
<b>Action 1</b>	<b>Promotion des productions trufficoles du Grand Est auprès du grand public</b>
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	<p>Les truffes produites au sein du territoire Grand Est sont encore trop méconnues du grand public et des professionnels de la restauration. Ces derniers connaissent principalement la truffe noire (appelée aussi truffe du Périgord). En conséquence, les truffes produites en Grand Est sont, soit peu achetées, soit mal cuisinées ce qui en détériore leur image.</p> <p>Il importe donc de diffuser le plus largement possible la bonne information sur les truffes de notre Région.</p>
Objectif	<p>Encourager les actions de promotion sur les truffes par le biais de différents supports (plaquettes, site internet...)</p> <p>Initier des évènements promotionnels sur la truffe, sa gastronomie et son attractivité touristique</p> <p>Valoriser la notoriété des truffes du Grand Est et les liens avec les restaurateurs/consommateurs en soutenant les manifestations et événements destinés au grand public en particulier dans les capitales et grandes villes des pays frontaliers (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse)</p> <p>Apporter les améliorations nécessaires à la Maison des Truffes de Boncourt sur Meuse (devra faire l'objet d'une demande spécifique)</p>
Modalités d'action	Soutien au programme de communication et aux manifestations destinées à la promotion des truffes du Grand Est
Cible	ATGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif promotion des productions régionales</p> <p>La Région prendra en charge à hauteur de 80% maximum, les coûts du plan de communication de la filière truffe.</p>
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : env. 16 000 €/an
Planification	Aide annuelle 2018-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles de presse relatant les évènements mettant en avant les truffes du Grand Est</li> <li>- Plaquettes d'information</li> <li>- Evolution de la présence des productions régionales sur le marché</li> </ul>